



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE d'USSAC

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

Dont pouvoir(s) : 2

Date de la convocation : 21/04/2026

Date de publicité de la convocation :

21/04/2026

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-036

L'an **deux mil vingt six, le vingt huit avril, à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Patrick CHANOURDIE**.

Étaient présents : M. Patrick CHANOURDIE, Mme Corinne BOUSQUET, M. Alain GENESTE, Mme Monique MAS, M. Jacques LACOMBE, Mme Cindy REYNIER, M. Michel LACHAMBRE, M. Philippe CUYNET, Mme Brigitte LONGY, Mme Hélène STEPHANO, M. Thierry COUTURIER, M. Michel ROUHAUD, M. Gérard FEYDEL, Mme Laurence RAFFAILLAC, Mme Valérie PLANADE, Mme Karine NICOLAU-OLIVER, Mme Aurélie VAUZOU, M. Julien ROBIN, M. Pierre-Clément BRUNET, Mme Annabelle DHONDT, Mme Joëlle GOULMY, M. Pascal CASTELLI, Mme Catherine LÉVÈQUE-CHEVREUIL, M. Jean-Philippe BOSSELUT, M. Vincent DUROT.

Étaient absents excusés : M. Francis TEYSSANDIER, M. Philippe BATISTA.

Procurations : M. Francis TEYSSANDIER en faveur de M. Patrick CHANOURDIE, M. Philippe BATISTA en faveur de Mme Catherine LÉVÈQUE-CHEVREUIL.

Mme Cindy REYNIER est nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

OBJET : approbation du budget primitif 2026

Le budget primitif 2026 a été transmis par voie électronique le 14/04/2026

Madame Corinne BOUSQUET présente le budget primitif 2026 lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	858 100,00 €	013 Atténuation de charges	34 352,00 €
012 Charges de personnel	1 948 457,00 €	70 Produits des services	344 500,00 €
014 Atténuation de produits	149 617,00 €	73 Impôts et taxes	892 986,00 €
65 Autres charges de gestion courante	202 339,00 €	731 Fiscalité locale	1 919 864,00 €
66 Charges financières	77 789,96 €	74 Dotations et participations	329 919,00 €
67 Charges spécifiques	1 000,00 €	75 Autres produits de gestion courante	27 000,00 €
		77 Produits spécifiques	- €
Total des dépenses réelles	3 237 302,96 €	Total des recettes réelles	3 548 621,00 €
023 Virement à la section d'investis.	899 019,93 €		
042 Op. d'ordre de transfert entre sections	231 655,00 €	042 Op. d'ordre de transfert entre sections	52 898,00 €
Total des dépenses d'ordre	1 130 674,93 €	Total des recettes d'ordre	52 898,00 €
		002 Résultat reporté	766 458,89 €
TOTAL DES DÉPENSES	4 367 977,89 €	TOTAL DES RECETTES	4 367 977,89 €



INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
16 Emprunts et dettes assimilées	321 053,00 €	10 Dotations et fonds divers	385 001,00 €
Opérations d'équipement	1 895 357,56 €	1068 Affectation en réserves	434 514,79 €
45 Op. pour compte de tiers	6 210,00 €	13 Subventions d'investissement	467 801,00 €
		16 Emprunts et dettes assimilées	- €
		45 Op. pour compte de tiers	6 210,00 €
Total des dépenses réelles	2 222 620,56 €	Total des recettes réelles	1 293 526,79 €
		021 Virement de la section de fonction.	899 019,93 €
040 Op. d'ordre de transfert entre sections	52 898,00 €	040 Op. d'ordre de transfert entre sections	231 655,00 €
041 Opérations patrimoniales	44 000,00 €	041 Opérations patrimoniales	44 000,00 €
Total des dépenses d'ordre	96 898,00 €	Total des recettes d'ordre	1 174 674,93 €
001 Solde d'exécution négatif reporté	148 683,16 €		
TOTAL DES DÉPENSES	2 468 201,72 €	TOTAL DES RECETTES	2 468 201,72 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'approuver le budget primitif 2026 présenté en séance,
- d'autoriser le maire, au titre de l'exercice 2026, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

L'assemblée délibérante sera informée des virements de crédits opérés, lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

VOTANTS : 27
 POUR : 22
 CONTRE : 0
 ABSTENTION(S) : 5

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-036

Certifiée exécutoire après transmission à la sous-préfecture de Brive-la-Gaillarde et publication sous forme électronique sur le site internet de la commune le 30/04/2026



Pour extrait certifié conforme,
le maire,

Patrick CHANOURDIE

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Approbation du budget primitif 2026

Date de transmission de l'acte : 30/04/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 30/04/2026

Numéro de l'acte : MA-DEL-2026036 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 019-211927405-20260428-MA-DEL-2026036-DE

Date de décision : 28/04/2026

Acte transmis par : Christine BORDAS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

7.1.2. Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

